

BULLETIN D'ADHESION 2020/2021

Photo prise par un membre du bureau lors de l'inscription

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

BIENVENUE CHEZ MULTY K'DANCES

Nouvel(le) adhérent(e) Réinscription						N° Adhérent :(A remplir par MultyKdances						nces)	
INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT(E) / DANSEUR(SE) :													
<u>1 fiche par adhérent. Ecrire en MAJUSCULE</u>													
	rénom : naissance :				Si mineur : Âge au 1er septembre (Cf Verso) :								
	ostale :	31 milieur : Age au 1er septembre (Cr verso) :											
e-mail :	acobook :	Tel :											
Pseudo Facebook: J'accepte que mon image soit diffusée sur les différents supports utilisés par l'Association. J'accepte de recevoir des informations et invitation par mail de MULTY K'DANCES CHOIX DES COURS: Indiquer le ou les cours par ordre de priorité (1 ou 2)													
	Lundi				Mardi			Mercredi			Jeudi		
18h30- 19h30	Djembel			19h-20h	Zumba			West Coast Swing Initiation		3	Djembel		
19h30- 20h30	Zumba		20h-21h	Kizomba Débutant			West Coast Swing Débutant		3	Zumba			
			21h-22h	Kizomba Intermédiaire			West Coast Swing Intermédiaire		3	Zouk Brésilien			
TARIF (Cochez le tarif Correspondant)													
1 Personne				Couple (Nom ou adresse identique)									
1 Cours	s (200€)	Formule 2 cours (300€)				1 Cours (350€)			Fo	Formule 2 cours (450€)			
⊠ Adh	ıésion : 20€ r	oar personr	ie		Eı	n couple avec	:				N° :		
INFORMATIONS SUR LE REGLEMENT DES COURS + ADHESION Adhésion (20€) Cours: Espèces Espèces Chèques (x1global ou 3) Chèques sport et/ou vacances « ANCV » Si espèces, montant:													
N° de chèque				Titulaire du com		comp			ntant	Encaissés le			
								20.	90€	A l'adhésion 30 septembre 2020			
											31 octobre 202		
											30 novembre 20	20	
ASSURANCES: Je déclare accepter que les informations portées sur ma fiche individuelle: • soient transmises aux Fédérations et organismes d'assurance auxquels l'Association MULTY K'DANCES est affiliée • soient traitées informatiquement, sachant que la loi du 06.01.1978 (art. 26 et 27) me donne un droit d'accès et de rectification et qu'elles peuvent faire l'objet d'une cession (sauf avis contraire exprimé par l'adhérent). J'ai pris connaissance de la notice en ce qui concerne l'assurance. ATTESTATION: Je soussigné (e) Adhérent ou représentant légal de l'adhérent de MULTY K'DANCES, reconnait avoir été informé (e) des garanties de base proposées avec l'assurance.													



BULLETIN D'ADHESION 2020/2021

BIENVENUE CHEZ MULTY K'DANCES

Adresse postale: Multy K'Dances - Mairie de Maurepas - Association MKD - 2 rue d'Auxois - 78310 MAUREPAS

<u>Lieu des cours</u> : Salle polyvalente – Stade du bout des clos – (Face station-service Auchan) – 78310 MAUREPAS Mail : multykdances@gmail.com

Tél : 07.69.94.54.65

Site : www.multykdances.com

Association loi 1901, n° W782000563 déclarée le 08/04/2005 - SIRET: 519 928 006 000 123

Tout dossier INCOMPLET ne pourra être pris en considération

<u>Pièces à fournir :</u> Bulletin d'adhésion au recto complété et <u>signé</u> – règlement adhésion 20€*1 - règlement des cours :

Espèces/chèques/chèques sport et/ou vacances « ANCV », possibilité de faire 1 chèque global encaissé le 30 septembre ou 3 chèques, suivant dates ci-dessous)

Comment avez-vous connu l'association ? (Google, Forum, Amis ?):

*2 INFORMATIONS CONCERNANT	T LE RESPONSABLE LEGAL, SI DANSEUR(SE) MI	NEUR(E) :
NOM / PRENOM :		
Tel. Mobile :	e-mail :	
J'autorise l'Association ou son représentant à prendre, en cas d'urg centre hospitalier désigné par une équipe compétente (pompiers, SAMU). Il est demandé au représentant légal d'accompagner leurs enfants, pour s du cours. Les mineurs adhérents sont sous la responsabilité de l'Associatio toute responsabilité.	'assurer de la présence du professeur ou d'un représentant de l'Associatio	on et de venir les récupérer dès la fin

Des groupes Whatsapp existent pour permettre la communication entre les adhérents, les professeurs et le bureau de l'association. Ces groupes ont pour objectifs le partage rapide d'informations lors de problèmes (indisponibilité de la salle, retard du professeur, oubli de vêtement, etc.) mais aussi pour partager les vidéos faites pendant les cours ainsi que des informations concernant l'activité (soirée à thème par exemple). Ces groupes sont FERMES ce qui veut dire que seuls les élèves du cours, les professeurs et les membres du bureau qui sont les administrateurs auront accès à ces vidéos. Si un membre ne veut tout de même pas apparaitre sur ces vidéos, il doit le spécifier explicitement au professeur. Il est interdit de filmer et de publier des vidéos des cours en dehors de ces groupes.

Je souhaite être membre des groupes Whatsapp correspondant à mes cours.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

- 1) Le paiement de l'adhésion et des cours devra se faire en totalité, le jour de l'adhésion en espèces, par chèque bancaire (2,3 ou 4 chèques différents) ou par chèques loisirs et/ou sport « ANCV ». Les chèques des cours seront encaissés comme suit : fin septembre, fin novembre. Le chèque d'adhésion, <u>obligatoirement distinct</u>, d'un montant de 20€ sera encaissé au moment de l'inscription.
- 2) En contre partie du montant des cours, l'association s'engage à délivrer 30 semaines de cours dans l'année.
- 3) Si ces 30 semaines de cours ne peuvent pas être respectées par l'association, chaque semaine manquante sera remboursée à raison de 1/30^{éme} du montant total des cours à la fin de l'année.
- 4) Les cours seront maintenus sous réserve d'un nombre minimum de participants.
- 5) La non fréquentation des cours, pour quelque motif que ce soit, ne pourra entraîner aucun remboursement ni partiel ni total.
- 6) L'Association considère comme « couple » un danseur et une danseuse inscrits dans le même cours.
- 7) Un « couple » a le même nom ou la même adresse. En particulier, ne sont pas considérés comme couple des danseurs se retrouvant dans le cadre de MultyKdances.
- 8) Les personnes s'inscrivant aux danses de couple s'engagent à venir de façon régulière aux cours. En effet, des chorégraphies sont travaillées pendant plusieurs cours et il peut être compliqué de rattraper plusieurs cours. Le professeur se laisse le droit de refuser ces personnes jusqu'à la prochaine chorégraphie.
- 9) En cas d'accident, l'adhérent est tenu de le déclarer dans les 48 heures, l'assurance couvrant les dommages engageant la responsabilité civile. Cette assurance ne peut fonctionner en cas de non-respect du règlement intérieur.
- 10) En cas de vol, MULTY K'DANCES décline toute responsabilité.
- 11) Pour les adhérents mineurs, il est expressément demandé aux parents d'accompagner leurs enfants, pour s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du bureau et venir les rechercher dès la fin du cours, <u>dans la salle</u>. En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'association ne saurait être tenue responsable de tous problèmes extérieurs à la salle de cours.
- 12) Informations CNIL:
 - Les informations recueillies sont nécessaires pour une adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser au Trésorier.
- 13) Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, aucun cours ne sera dispensé.
- 14) L'adhérent s'engage à respecter les consignes sanitaires et de sécurité en vigueur dans la salle qui nous est mise à disposition par la Mairie de Maurepas. Le non respect de ces obligations peut conduire à l'exclusion de l'adhérent sans possibilité de remboursement.